

En tête de la liste, Gustave Flourens a placé naïvement son nom, et ce nom, arrivant le premier sur ses lèvres, produit un singulier effet dans la foule. Les noms qu'il jette sont tour à tour acclamés ou contestés, Blanqui, Dorian, Félix Pyat, Louis Blanc, Victor Hugo, Mottu, Schœlcher, Ravnier, Martin Bernard, Malon, etc. Beaucoup réclamaient le fier Barbès, ignorant qu'il était mort. Le nom de Rochefort ne fut pas accepté.

Ce ne fut qu'à la troisième sommation de la foule que Flourens consentit à prononcer le nom de Dorian, puis il demanda que les membres du gouvernement donnassent leur démission par écrit. Cette exigence fut vivement applaudie et appuyée par la majorité de l'assistance.

Alors fut débattue la question de savoir si le gouvernement devait être retenu prisonnier. Ceux qui paraissaient être les chefs du mouvement dirent que les membres du gouvernement devaient être gardés à vue comme otages.

Vers sept heures, un grand mouvement se produisit dans la salle voisine, et bientôt parurent des gardes nationaux réclamant la délivrance du gouvernement. C'était le 106^e bataillon (commandant Ibos) qui accourait. Le général Trochu fut enlevé par eux, malgré la résistance des envahisseurs. On lui ôta son képi de général, le remplaçant par un képi de garde national, et il gagna, escorté par ses officiers d'état-major, son hôtel, où il demeura un peu trop calme, donnant, affirme-t-on, deux heures à son dîner. M. Ferry et M. Emmanuel Arago avaient pu le suivre. Le flot se referma devant M. Jules Favre, M. Garnier-Pagès et M. Jules Simon, qui regagnèrent leur place. Ils avaient autour d'eux M. Magnin, le général Tamisier et le colonel Montagnut, de l'état-major de la garde nationale. Le général Le Flô, apprenant que ses amis étaient retenus prisonniers, au moment où il gagnait la porte de l'Hôtel de ville, revint sur ses pas, et comme une sentinelle lui barrait le chemin en lui disant :

— On ne passe pas, citoyen.

— Je suis le ministre de la guerre, répondit le vieux général : mes collègues sont détenus, je rejoins mes collègues.

Et il alla prendre sa place parmi le gouvernement prisonnier.

« Pendant ce temps, raconte M. Jules Favre, le nouveau gouvernement paraissait s'organiser, non sans discussions violentes, dont le bruit parvenait usqu'à moi, bien qu'il siégeât dans une salle voisine. J'étais resté dans celle de nos délibérations ordinaires, entièrement pleine de gardes nationaux armés ou non armés, qui discutaient avec passion, écoutant et réfutant les orateurs qui se succédaient sur la table.

« Voulant rester étranger à tout ce qui se passait

et respirer un peu, je me plaçai dans un angle de croisée, où je fus entouré d'un cercle de vingt tirailleurs de Belleville, leur capitaine en tête, ayant reçu l'ordre d'empêcher tout mouvement des prisonniers, et de leur tirer dessus si la salle était envahie pour les délivrer.

« Vers neuf ou dix heures, M. Millière vint à moi, me proposant de donner ma démission, me promettant qu'à cette condition, la liberté me serait rendue.

« — Vous pourrez même, ajouta-t-il, conserver votre portefeuille jusqu'à ce que le nouveau gouvernement ait été ratifié par le vote populaire qui aura lieu après-demain.

« En s'adressant à moi, M. Millière s'exprima avec une parfaite convenance, ce qui me permit de lui répondre sur le même ton que j'étais son captif, qu'il pouvait disposer de moi à son gré, mais que je ne pouvais ni l'entendre, ni lui donner une réponse quelconque sur son insistance.

« Je revins donc à mon embrasure de croisée que je ne quittai plus pendant le reste de la nuit.

« A différentes reprises, des alertes ayant été données du dehors, une vive agitation se manifesta dans la salle. Les tirailleurs qui nous gardaient relevèrent et apprêtèrent leurs armes, mais sans nous coucher en joue. A la dernière scène, provoquée par l'arrivée de nos libérateurs, ce mouvement fut plus général, mais aussi plus désordonné. La plupart des orateurs invitaient à la médiation et à la prudence ; ils rappelaient combien il serait criminel d'engager la guerre civile en face de l'ennemi. J'ai entendu M. Flourens s'écrier plusieurs fois : « Nous sommes cernés ! Nous ne sommes pas les plus forts... Nous ne devons pas nous faire tuer ni tuer nos concitoyens. » Lorsque les gardes nationaux qui nous délivraient firent irruption dans la salle, les tirailleurs de Flourens apprêtèrent leurs armes, mais sans intention de s'en servir. »

Il faut demander à tous les témoins de ce drame des dépositions sincères. Dans le numéro du *Réveil* qui suivit cette tumultueuse journée, Delescluze raconta lui-même le rôle qu'il avait pris dans l'événement :

« A trois heures, dit-il (il se trompe, l'Hôtel de ville fut envahi plus tôt) les portes de l'Hôtel de ville s'ouvrirent devant les flots croissants du peuple. Les salons, les galeries et les escaliers se trouvèrent bientôt envahis.

« La réunion qui s'improvisa dans la salle des Tableaux voulait la démission du gouvernement provisoire et son remplacement. Divers noms étaient prononcés. Les citoyens F. Pyat et Ch. Delescluze prirent successivement la parole pour faire connaître que la nomination d'un gouvernement par acclamation n'était pas régulière, et qu'en ce qui les concernait, ils n'accepteraient pas une semblable



LE SIÈGE DE PARIS. — Journée du 31 octobre. — Envahissement de la salle du Conseil par les partisans de la Commune.

investiture ; que les élections étant indiquées pour le lendemain et le citoyen Dorian se trouvant chargé de la présidence avec le citoyen Schœlcher comme assesseur, on pouvait sans danger attendre le résultat de la volonté des électeurs.

« Ces raisons semblaient avoir réuni l'assentiment général et tout semblait terminé à la satisfaction commune. Il paraît qu'à ce moment l'arrivée de nouveaux bataillons détermina une nouvelle invasion de l'Hôtel de ville, que des listes furent mises en circulation et furent plus ou moins acclamées dans les salles où elles purent parvenir.

« C'était rentrer abusivement, croyons-nous, dans le système fatal auquel nous avons dû la dictature de septembre, et sans doute aucun, beaucoup de ceux dont les noms se trouvent dans ces listes auraient refusé d'y figurer pour le motif qui vient d'être dit. Si le suffrage universel peut se porter où il veut, s'il peut, comme il lui plaît, réunir des nuances et des noms plus ou moins disparates, enfin si son expression doit être acceptée avec respect quand elle est libre et sincère, le même privilège ne saurait être accordé à un groupe quelconque, dans quelques circonstances que ce soit, surtout quand il s'agit de remédier à un provisoire qui porte cette tache originelle.

« Aussi, le soir, quand nous reparûmes à l'Hôtel de ville avec les citoyens Ledru-Rollin et F. Pyat, n'avions-nous d'autre intention que de nous mettre à la disposition du citoyen Dorian, que nous regardions comme investi définitivement du titre de chef de l'intérim. Grande fut notre surprise d'apprendre que notre nom figurait sur une liste arrêtée pendant notre absence.

« La discussion s'étant engagée sur ce qu'il y avait à faire, sans entrer dans les détails, nous nous bornâmes à dire que la réunion adopta sur notre proposition la motion suivante :

Paris, le 31 octobre 1870.

« Les citoyens soussignés désignés dans les réunions de l'Hôtel de ville pour présider aux élections de la Commune de Paris et pourvoir aux nécessités du présent ;

« Sur la déclaration faite par le citoyen Dorian que les formalités préliminaires de l'élection de la Commune étaient accomplies déjà, qu'elle aurait lieu demain mardi sous sa présidence et celle du citoyen Schœlcher, et que le jour suivant il serait également procédé à l'élection du gouvernement provisoire ;

« Dans l'intérêt de la patrie en danger, et en vue d'éviter un conflit qui pourrait ensanglanter le baptême de la nouvelle République ;

« Déclarent que, réserve faite des droits du peuple, ils attendent le résultat des élections qui doivent avoir lieu demain.

« Les citoyens Millière, Flourens et Blanqui adhèrent à cette rédaction qui fut communiquée au citoyen Dorian, et qui fut ensuite portée aux membres du gouvernement qui étaient retenus à l'Hôtel de ville, puis à M. J. Ferry qui se trouvait au dehors. Il fut même assuré par le citoyen Dorian qu'il s'engageait à ce que les incidents de la journée n'ouvrissent la porte ni aux récriminations, ni aux représailles, ni aux recherches de quelque nature qu'elles pussent être ; mais ceci est un détail ; passons.

« Là s'est borné le rôle de celui qui écrit ces lignes, là se borne sa responsabilité, et celle-là il l'accepte tout entière. »

Ainsi, dans cette page que nous avons tenu à citer tout entière, le vieux Delescluze s'élevait lui-même contre les violences du 31 octobre et contre les exaltés qui avaient fait d'une manifestation un coup de force, d'un mouvement légitime au début, une émeute au dénouement. Que voulait Paris, le matin du 31 octobre ? Protester contre la direction militaire qui laissait reprendre le Bourget, protester contre la nouvelle de l'armistice. Pas autre chose. La sanction de cette protestation, c'était l'élection des municipalités, réclamées par les maires, accordées par le gouvernement. Mais lorsque les tirailleurs de Flourens et les partisans de Blanqui vinrent substituer ce que Delescluze appelle leur dictature aux conventions des maires, ils compromirent à jamais une journée dont le souvenir ne restera que comme celui d'une échauffourée tumultueuse et qui eût pu devenir sanglante.

En effet, vers le soir, le désordre fut grand dans cet Hôtel de ville livré à la foule, aux Italiens de Tibaldi, à des enfants traînant des fusils. Les traces des dégâts furent longtemps visibles dans ce palais municipal maintenant incendié. Spectacle attristant, les personnalités honorées du parti républicain étaient insultées par des anonymes et des inconnus. Étienne Arago arrachait son écharpe qu'on voulait lui enlever. Il entendait une voix ricanante qui lui disait, à l'oreille, parmi les clameurs de la foule : « Eh bien ! c'est le châtiement du 4 septembre ! » Ledru-Rollin, qu'on était allé chercher, n'éprouva, dès l'arrivée, d'autre sentiment que l'envie de retirer son nom de l'échauffourée. Il vit, dans une salle, Blanqui, écrivant, signant des ordres, *paperassant* (le mot est de lui), et sentit la journée perdue pour tout progrès. M. Dorian, refusant de suivre le mouvement, était prisonnier, gardé à vue dans le cabinet du maire, avec Étienne Arago. Les bataillons de Millière emplissaient les cours, comptant sur l'arrivée de renforts prochains. Dans chaque salle, une sorte de gouvernement fonctionnait, tandis que le bruit se répand dans Paris qu'un comité de salut public a été proclamé.

« On s'arrache les journaux, on les lit sous la pluie, l'agitation est très-grande sur toute la ligne des boulevards. Une réunion des officiers de la garde nationale est annoncée pour le soir même à huit heures, dans la salle de la Bourse.

M. Picard, mis en état d'arrestation comme ses collègues, était parvenu cependant à s'échapper le premier et à gagner le ministère des finances. Son premier soin fut de donner ordre qu'on battît la générale. Le colonel Munster, de l'état-major de la garde nationale, s'était immédiatement mis à la disposition du ministre des finances. Le général Schmitz, de son côté, s'était empressé de mettre quelques bataillons de la mobile à la disposition du seul membre du gouvernement en ce moment en liberté.

A sept heures, douze tambours, battant la générale et suivis d'un piquet de gardes nationaux en armes, parcouraient les boulevards. Dans les autres quartiers de Paris, elle était battue également. Les mobiles campaient sur la place de l'Opéra. Les bataillons de la garde nationale, au fur et à mesure de leur arrivée, se rangeaient en bataille sur la place Vendôme. Le 6^e et le 171^e campaient dans la cour vitrée du ministère des finances.

Le 106^e bataillon, nous l'avons vu, était parvenu à délivrer deux des membres du gouvernement, le général Trochu et M. Jules Ferry. M. Picard, prévenu de cette nouvelle, est invité à se rendre à l'hôtel du gouverneur de Paris pour prendre part aux délibérations du gouvernement. Avant de quitter le ministère, M. Picard, du haut d'un escalier de la cour vitrée, adresse une courte allocution aux gardes nationaux. « Messieurs, leur dit-il, l'Hôtel de ville a été envahi, et pour faciliter nos délibérations, les envahisseurs n'ont rien trouvé de mieux que de monter sur la table autour de laquelle le gouvernement a été réuni. Un gouvernement nouveau s'est installé à notre place. Je ne sais comment il sera accepté par vous, mais j'ai pensé que mon devoir m'appelait ici où se trouve placé notre patrimoine commun pour le défendre. J'y suis donc venu. »

Pendant toute la soirée, des députations se rendent chez le gouverneur de Paris. La foule qui stationne devant l'hôtel acclame le président de la défense nationale. Le général se montre sur le perron et adresse quelques paroles aux membres des diverses députations. Dans la salle de la Bourse, les officiers proposent de nommer le commandant Rochebrune général de la garde nationale. Il décline cet honneur. « C'est à la Commune, dit-il, à nommer le général de la garde nationale. Nommons d'abord la Commune. — La Commune est nommée, s'écrie un interrupteur. » Mouvement dans l'assemblée. Des cris répondent : « Elle s'est

nommée elle-même ! Nous n'en voulons pas ! (1) »

Et la générale est battue, tandis qu'on discute ainsi et qu'à l'Hôtel de ville les nouveaux et éphémères gouvernants vont et viennent, donnent des ordres et demandent à Flourens pourquoi les membres du gouvernement de la défense nationale ne sont point déjà à Mazas.

Flourens s'en excusa, le lendemain, dans une lettre publique, avec une étonnante candeur :

« Je ne pouvais détacher 200 de mes hommes il n'en avait, dit-il, que 500 pour conduire à Mazas l'ex-gouvernement. Ce faible détachement n'aurait pas suffi, et avec les 300, je n'aurais pu occuper l'Hôtel de ville. Le mieux était donc, tout en délibérant, de garder à vue mes prisonniers. »

Millière, Blanqui, Ranvier et Motta expédiaient cependant des ordres aux maires et des convocations urgentes à tous les chefs de bataillons « vraiment démocrates » (l'expression est de Flourens) ; et Delescluze était allé trouver Dorian pour l'engager à venir siéger parmi le Comité de salut public, lorsqu'on apporte tout à coup à Flourens cette nouvelle : par le souterrain qui fait communiquer l'Hôtel de ville avec la caserne Lobau, viennent de pénétrer deux bataillons de mobiles bretons. Une collision entre eux et les tirailleurs, qui occupent les portes de l'Hôtel de ville et viennent d'être ainsi tournés, grâce au souterrain, est imminente.

« Je consulte, écrit Flourens, je consulte Blanqui, Ranvier, Millière, sur le projet d'une convention entre nous et Dorian. Puisque Dorian a été acclamé par le peuple, nous pouvons traiter avec lui ; puisque, d'autre part, avec 500 tirailleurs nous ne pouvons tenir contre deux bataillons de mobiles, entrés dans l'Hôtel de ville par le souterrain, contre tous ceux qui passeront par la même voie, contre ceux qui nous assiègent à l'extérieur, il est inutile de nous faire tuer, cela serait même funeste au succès de notre cause, en amenant de nouvelles journées de juin dont profiterait de suite la réaction.

« D'ailleurs, il n'y a qu'un paquet de six cartouches dans les cartouchières de mes tirailleurs.

« Nous allons trouver Dorian, et nous convenons avec lui, librement, de l'accord suivant : « Les élections pour la Commune seront faites ce jour même mardi, à midi, selon les affiches déjà envoyées aux mairies, et sous la direction de Dorian et de Schœlcher seuls ; les élections pour un gouvernement nouveau seront faites le lendemain mercredi, à la même heure. Afin d'éviter l'effusion du sang, de montrer à nos amis et aux partisans du gouvernement qu'il y a accord entre nous, nous sortirons ensemble de l'Hôtel de ville au milieu de mes tirailleurs ralliés sur moi. »

(1) Voyez le livre de M. G. de Molinari sur les Clubs pendant le siège.

« Cet accord rapidement conclu, est ratifié par les membres du gouvernement, et aussitôt inquiet de mes braves tirailleurs, je descends dans la cour avec Dorian. Nous laissons derrière nous les hommes armés, et marchons seuls en parlementaires. Les mobiles bretons, baïonnettes, fusils chargés, figures menaçantes, étaient massés au fond de la cour. Flourens leur crie de toute la force de ses poumons :

— « Appelez votre officier; voici un ministre qui a des ordres à lui donner. Baïonnettes au fourreau!

« Enfin l'officier se décide à venir. Dorian le calme, lui ordonne de calmer ses hommes, évite ainsi la guerre civile. Car, éborgés à l'Hôtel de ville, nous aurions été vengés par nos braves amis des faubourgs. »

L'officier s'avance et les chefs de l'émeute du 31 octobre s'éloignent, pacifiquement, quelques-uns (ô ironie!) pour passer sans encombre à travers les mobiles et les gardes nationaux massés en grand nombre sur la place, donnant le bras à ceux qu'ils voulaient renverser. M. Blanqui partit ainsi, appuyé au bras du général Tamisier (1).

Il était quatre heures du matin, lorsque se déroula ainsi, sans effusion de sang, une aventure qui eût pu si facilement devenir terrible. Quelle honte si la guerre civile eût, dès lors, dans Paris assiégé, été allumée devant l'étranger! Voilà pourquoi le mouvement du 31 octobre, légitime en tant que manifestation, lorsque le peuple de Paris ne voulait qu'adjoindre au gouvernement, pour le stimuler, des hommes éprouvés et dans lesquels il avait confiance, devint coupable, le soir, lorsque, derrière le prétexte choisi, n'apparurent que les ambitions et les vanités personnelles. Les hommes du 31 octobre étaient toujours, à de rares exceptions près, les mêmes individualités qui, par leur impatience et leur avidité, font avorter les espoirs les

(1) Sur l'attitude de Blanqui, dans cette journée, je trouve les renseignements suivants dans un journal du lendemain :

Le lundi, 31 octobre, vers quatre heures, obéissant au rappel, et parti à sept heures de la place Vendôme, le 15^e bataillon, auquel appartiennent les soussignés, se rendit, avec ses chefs, à l'Hôtel de ville, où il entra par la porte de la cour de Louis XIV, place Saint-Gervais. Le 17^e bataillon s'y trouvait, et nous arrivâmes, conjointement, au premier palier de l'escalier. On commanda demi-tour à droite. Le commandant du 17^e bataillon tenait sous le bras M. Blanqui, lequel se trouvait mal et demandait de l'air. Or, ce mouvement avait pour objet de faire faire place. Le citoyen Monneveux, sergent à la 2^e compagnie du 15^e, marchait en avant de M. Blanqui, qu'accompagnait, indépendamment du commandant du 17^e, une autre personne à nous inconnue, afin de faciliter le passage.

Sous le vestibule par lequel nous étions entrés, nous trouvons les francs-tireurs Tibaldi, gardant la porte. M. Blanqui, toujours indisposé, pouvait difficilement se soutenir; il lui fallait une voiture pour être reconduit à son domicile, et, sur le désir du malade, le commandant du 17^e demanda que la porte fût ouverte.

Pour toute réponse, un des francs-tireurs saute à la gorge du commandant, et leur lieutenant sort de sa gaine un revolver, qu'il dirige sur la poitrine du sergent Monneveux. Heureusement, un sergent du même bataillon, 5^e compa-

plus sacrés et amènent, hélas! les réactions les plus amères et les plus lourdes.

Flourens, on peut le dire, ce malheureux Flourens, consolida le gouvernement de Paris en le voulant renverser. Les partis n'ont pas d'ennemis plus dangereux que leurs amis maladroits.

Dans le procès des accusés du 31 octobre, qui se déroula plus tard (23 juin 1871) devant le 4^e conseil de guerre de Paris, l'attitude des chefs du mouvement qui se présentèrent devant les juges fut d'ailleurs sans bravade. Le procès, arrivant au lendemain de la capitulation, fit au surplus l'effet d'un anachronisme et n'émut l'opinion qu'à demi. Ces condamnations à mort rétrospectives étaient maladroites et inutiles. Cette rigueur en quelque sorte posthume étonna et irrita. Nous donnons ici, pour n'y plus revenir, la liste des accusés et le verdict des conseils de guerre. Ce n'est pas la dernière fois d'ailleurs (est-il besoin de le dire?) que nous trouverons sous notre plume les noms qui suivent :

Ils déclarent se nommer :

1^o Adolphe-Gustave Lefrançais, ex-employé, âgé de quarante-quatre ans;

2^o Vermorel, avocat, âgé de vingt-neuf ans;

3^o Paolo Tibaldi, militaire italien, commandant d'une légion italienne, âgé de quarante-quatre ans;

4^o Pierre Vésinier, journaliste, âgé de quarante-cinq ans;

5^o Pillot, médecin, âgé de soixante-deux ans. Les quatre premiers seuls ont été maintenus en état d'arrestation.

Les quinze autres, qui ne répondent pas à l'appel de leur nom, sont les nommés :

6^o Maurice Joly, libre sous caution; 7^o Millière, député; 8^o Razoua, député; 9^o Blanqui; 10^o Gustave Flourens; 11^o Bauvière; 12^o Jénart; 13^o Ré-

gnie, nommé Thillier, détourne vivement l'arme, et la balle alla se perdre sur la muraille. Après le coup, M. Blanqui est soudainement enlevé par les mêmes francs-tireurs, et l'auteur du coup disparaît lui-même au milieu de la bagarre. C'était un homme de trente-cinq à quarante ans, de petite taille et chauve.

A ce moment, les francs-tireurs armèrent leurs fusils et s'apprêtèrent à faire feu, lorsque, sur l'observation que leur fit M. Bercher, capitaine en 2^e, ils relevèrent leurs armes, non sans toutefois abandonner leurs intentions hostiles.

Les 17^e et 15^e bataillons, qui avaient, par humanité s'entend, protégé la piteuse retraite de M. Blanqui, devaient attendre de lui, sinon de la reconnaissance, — on ne lui en demanda pas, — du moins de la justice. Or, ouvrez le n^o 54 de *la Patrie en danger*, à la date du jeudi 3 novembre, et lisez l'article intitulé : « LA LOYAUTÉ DU GOUVERNEMENT, » article signé BLANQUI. Dans les dernières lignes, il y traite les 15^e, 17^e et 106^e de « bataillons jésuites du faubourg Saint-Germain; » il prétend qu'ils sont « dans la garde nationale, en y joignant les mobiles bretons, le seul appui du gouvernement; » et il ajoute : « C'est l'armée catholique qui a gagné par une trappe la bataille de l'Hôtel de ville. »

Paris, le 3 novembre 1870.

Suivent les signatures d'officiers, sous-officiers et gardes du 15^e bataillon.



gère; 14^o Jaclard; 15^o Endes; 16^o Levraull; 17^o Goupil; 18^o Vallée; 19^o Cyrille; 20^o Bauer.

Cinq seulement des accusés avaient répondu à la citation à comparaître devant le 4^e conseil de guerre : c'était Pillot, Vermorel, Vésinier, Tibaldi et Lefrançais, qui furent jugés et acquittés dans les audiences des 23 et 24 février 1871.

Treize autres accusés furent cités pour l'audience du 9.

43^e LIVR.

1^o Auguste-Louis Blanqui, né à Nice, âgé de soixante-cinq ans, homme de lettres, demeurant à Paris, rue du Temple, 191.

2^o Paul-Gustave Flourens, né à Paris, le 4 août 1838, homme de lettres, chef de bataillon de volontaires de la garde nationale, demeurant à Paris, rue de Puebla, 397.

3^o Gabriel Ranvier, né à Bougy, arrondissement de Bourges, le 8 juillet 1828, peintre, chef du 441^e